
Budget en bref

Juin 1982

Res

HJ13

A29c

1982

Canada

«Le Canada a été bâti sur la solidarité et le partage. Le partage, voilà ce dont ont besoin maintenant les chômeurs, les nombreuses entreprises en difficulté, les milliers de personnes menacées par les mises à pied. Je compte sur tous les Canadiens pour participer à l'effort collectif de ralentissement de l'inflation. La modération et la discipline dans nos revendications de revenu sont le prix à payer pour ramener l'économie sur la voie de la croissance et permettre à tous de bénéficier à terme d'une progression de l'emploi et des revenus réels.»

**Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre et
ministre des Finances**

Contexte économique du budget

La situation économique actuelle est sérieuse. Nous traversons une récession marquée. Le chômage a atteint un nouveau record au Canada et dans la plupart des autres pays. Les bénéfices sont à leur plus bas, par rapport au PNB, depuis 1947. La baisse d'activité économique est beaucoup plus prononcée aux Etats-Unis et au Canada qu'on l'avait prévu l'automne dernier.

La faible activité actuelle a naturellement des effets négatifs sur la confiance. Il faut stopper la détérioration de notre compétitivité en ralentissant l'inflation. Autrement, nos chances de bénéficier d'une reprise graduelle seront limitées.

Notre déficit budgétaire est passé de \$12.9 milliards en 1981-82 à un niveau projeté de \$19.6 milliards cette année, alors que le dernier budget prévoyait un déficit de \$10.5 milliards.

Nos besoins financiers devraient maintenant atteindre \$17.1 milliards, au lieu de s'établir à \$6.6 milliards comme on le prévoyait en novembre dernier. Voici les principaux facteurs de hausse:

- a) une perte de recettes fiscales à cause de la faiblesse de l'économie;
- b) une hausse des paiements d'assurance-chômage;
- c) le service de la dette publique sur un déficit plus élevé;

d) des recettes énergétiques plus faibles à cause du fléchissement des prix internationaux du pétrole;

e) le report de dépenses énergétiques importantes de 1981-82 à 1982-83.

Bien que marquant un record absolu, le déficit a la même importance relative que celui de 1978-79, alors que l'économie était plus vigoureuse. Le déficit canadien est comparable, en termes relatifs, à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE.

Quels étaient les choix offerts au gouvernement?

Alors que la récession s'aggravait, que les taux d'intérêt restaient élevés et que les coûts augmentaient plus vite au Canada que chez nos concurrents, divers groupes et institutions ont pressé le gouvernement de s'attaquer aux symptômes d'une baisse de la production et de l'emploi par des mesures massives de relance fiscale et monétaire.

D'autres demandaient au gouvernement de sabrer dans ses dépenses et de prendre des mesures fiscales pour réduire son déficit.

D'autres encore préconisaient un contrôle des revenus et des prix.

Au cours des consultations utiles des six derniers mois, ces options, après examen, ont été rejetées parce que chacune portait sur un aspect de nos difficultés, sans tenir compte des autres. Un dosage approprié de mesures est nécessaire pour atteindre des objectifs économiques.

Les consultations menées auprès des entreprises, des travailleurs et des coopératives au cours des derniers mois ont fait ressortir des thèmes communs:

- Un contrôle général des salaires et des prix n'a guère reçu d'appui.
- On a reconnu presque unanimement la nécessité de poursuivre la lutte contre l'inflation.
- On a convenu que l'abandon des restrictions fiscales et monétaires aggraverait la situation au lieu de l'améliorer.
- La détérioration de la confiance est un obstacle sérieux à la reprise.
- Une période de difficulté prolongée attend l'économie mondiale et canadienne, et aucun gouvernement n'est en mesure de trouver une solution facile.

La réduction de l'inflation est une condition préalable à une amélioration soutenue du bien-être économique et de l'emploi. L'inflation attaque notre économie dans ses forces vives et sape la confiance nécessaire à une reprise qui diminuerait le chômage. Tant qu'on s'attendra à une hausse de l'inflation, les tensions salariales resteront vives, nos coûts continueront de s'alourdir et nous ne serons plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

La seule solution est de maintenir notre politique fondamentale de restriction monétaire et fiscale raisonnable.

La reprise dépend de progrès beaucoup plus rapides dans la réduction de l'inflation et le rétablissement de la confiance des entreprises et des consommateurs. En nous concentrant sur ces objectifs, nous pouvons éviter une nouvelle détérioration, indiquer la voie de la reprise et instaurer les conditions nécessaires à une réponse constructive des autres secteurs de l'économie.

Stratégie de réduction de l'inflation

Plafonnement à 6 pour cent des hausses de traitement au fédéral

Un programme de limitation des rémunérations dans le secteur public limitera les hausses de traitement des employés fédéraux à 6 pour cent la première année et à 5 pour cent l'an prochain.

- Le programme s'applique à toute la fonction publique fédérale.
- Il s'applique à tous les ministres du cabinet et à tous les hauts fonctionnaires.
- Il s'applique à tous les députés et sénateurs.
- Il s'applique aux Forces armées, à la Gendarmerie royale du Canada, au corps judiciaire et la plupart des sociétés de la Couronne.
- La rémunération des ministres du cabinet, des députés et des sénateurs sera réduite pour le reste de l'année, à 6 pour cent au-dessus du niveau de l'an dernier.
- Cela réduira les dépenses fédérales de \$250 millions cette année et de \$550 millions l'an prochain.

Plafonnement à 6 pour cent de la hausse des paiements sociaux indexés

- Ce programme entre en vigueur avec les hausses de janvier 1983. Il durera deux ans, le plafond étant de 5 pour cent pour 1984.

- Il s'applique aux allocations familiales, mais le crédit d'impôt pour enfant passe de \$293 à \$343 par enfant.
- Il s'applique aux bénéficiaires d'une pension à la fonction publique.
- Il s'applique aux pensions de vieillesse mais ne touche *pas* les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti; ces derniers seront entièrement dédommagés de la baisse de l'indexation de la Sécurité de la vieillesse.
- Le programme dégagera \$45 millions cette année et \$315 millions l'an prochain.
- Les pensions des anciens combattants restent entièrement indexées.

Plafonnement à 6 pour cent de l'indexation du régime fiscal des particuliers

- L'indexation fiscale sera limitée à 6 pour cent en 1983 et à 5 pour cent en 1984.
- L'indexation complète reprendra en 1985.
- Le crédit d'impôt pour enfant restera entièrement indexé en 1983 et 1984.

Restriction des prix fixés par les organismes réglementaire fédéraux

Les organismes fédéraux qui réglementent les prix de certains biens et services sont priés de respecter les objectifs établis. Le gouvernement surveillera les décisions de prix et demandera aux provinces de prendre des mesures analogues.

Propositions fiscales

Nouvelles propositions fiscales pour les revenus de placements: Document de consultation

1. *Dépôts et prêts à terme indexés:* d'après cette proposition, l'intérêt sur les fonds placés dans ces dépôts à terme serait décomposé en deux éléments: une compensation de la baisse du pouvoir d'achat des fonds due à l'inflation et un taux d'intérêt réel fixé par contrat. L'intérêt représentant la compensation de l'inflation ne serait pas imposable. Les déposants pourraient ainsi accepter des taux d'intérêt plus faibles tout en mettant leur épargne à l'abri de l'inflation.

L'épargne accumulée dans ces dépôts à terme indexés permettrait d'accorder un financement à taux réduit aux acheteurs de maisons neuves ainsi qu'aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs qui investissent dans des usines et de l'équipement neufs ou d'autres biens amortissables.

2. *Régime enregistré de placements-actions:* d'après cette proposition, l'investisseur pourrait placer son argent dans un fonds enregistré qui achèterait des actions ordinaires négociées publiquement de sociétés canadiennes. La moitié du gain en capital sur les actions serait imposable chaque année mais seulement dans la mesure où le gain dépasse le taux d'inflation.

3. *Consultation publique:* un comité de spécialistes éminents de la finance, de la comptabilité et de l'économie est créé afin d'étudier la praticabilité des propositions et les manières

les plus efficaces de les appliquer. Le comité doit faire rapport d'ici le 30 septembre. Le gouvernement souhaite que les propositions donnent lieu à un large débat public et invite les Canadiens à présenter leurs observations avant le 31 août.

Mesures du budget de novembre

- L'impôt de 12 1/2 pour cent sur les distributions des petites sociétés sera retardé d'un an, jusqu'au 1^{er} janvier 1983.
- Les propositions relatives à la déduction des frais d'intérêt sur les investissements seront réexaminées; elles ne s'appliqueront pas avant 1983.
- Les règles limitant les frais d'intérêt ne s'appliqueront pas aux engagements relatifs aux prêts pour les achats d'actions des employés pris avant le 12 novembre 1981.
- L'avantage imposable pour utilisation d'une automobile sera ramené de 2 1/2 à 2 pour cent.
- Les propositions relatives à l'étalement du revenu sont modifiées pour les artistes et les athlètes.
- Des changements sont apportés à l'égard des réorganisations de sociétés et des prêts aux sociétés étrangères.
- Des changements dissiperont les incertitudes entourant l'application des mesures de novembre; le public est invité à donner son opinion.

Mesures immédiates

Subvention de \$3,000 aux acheteurs de maison

A compter de maintenant, l'acheteur d'une maison nouvellement construite ou le premier acheteur qui acquiert une maison existante pourront recevoir une subvention de \$3,000.

Subvention réduisant l'intérêt sur les prêts aux petites entreprises

A compter de maintenant, le gouvernement versera des subventions diminuant le taux d'intérêt de jusqu'à 4 points pendant deux ans sur les prêts contractés par les petites entreprises pour financer de nouveaux investissements ou la recherche et le développement. Les règles d'admissibilité seront analogues à celles du programme d'Obligations pour l'expansion des petites entreprises, mais les prêts aux petites entreprises constituées ou non en société seront admissibles.

Les agriculteurs auront droit aux deux genres de prêts. De plus, les agriculteurs en difficulté financière pourront obtenir une réduction spéciale d'intérêt par l'entremise de la Société du crédit agricole.

Création de nouveaux emplois: \$1.4 milliard

1. Le gouvernement affectera \$300 millions de plus à cinq programmes existants qui stimulent la création d'emplois dans le secteur privé.

2. Le gouvernement affectera \$200 millions de plus aux programmes de création directe d'emplois.
3. Le gouvernement consacrera environ \$400 millions à l'industrie du bâtiment.
4. Le gouvernement s'attend à consacrer \$400 millions au programme de réduction des intérêts des petites entreprises quand ces dernières emprunteront pour des investissements créant de nouveaux emplois.
5. Le gouvernement consacrera \$100 millions de plus au programme de réduction des intérêts pour les agriculteurs en détresse financière.

Aide accrue aux particuliers

- Le crédit d'impôt pour enfant passe de \$293 à \$343 par enfant pour 1982. Les familles admissibles à revenu modeste et moyen recevront leur chèque après la production de leur déclaration d'impôt pour 1982.
- Les prestations d'assurance-chômage devraient passer de \$5.4 milliards en 1981 à \$8.7 milliards cette année.
- Le Régime canadien de renouvellement hypothécaire sera prolongé d'un an. Les personnes dont les paiements hypothécaires bruts dépassent 30 pour cent du revenu recevront une subvention au lieu d'un report d'intérêt.

Aucune nécessité d'accélérer la canadianisation de l'énergie

Le gouvernement n'a aucune intention d'accélérer la canadianisation des avoirs étrangers dans le secteur de l'énergie dans un avenir immédiat, car nous avançons le calendrier prévu pour atteindre une participation canadienne de 50 pour cent d'ici 1990.

Le Canada restera un pays propice aux investissements étrangers

Les investissements étrangers continueront d'apporter une contribution importante au développement économique du Canada. Le Canada peut maintenant donner suite aux recommandations découlant de l'étude de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

- Les méthodes de l'AEIE relatives aux petites entreprises en cas d'investissement nouveau ou d'acquisition directe au Canada s'appliqueront désormais aux entreprises comptant 200 employés et un actif de \$5 millions (contre 100 employés et \$2 millions auparavant).
- Lorsqu'une société canadienne contrôlée par l'étranger est acquise dans le cadre de l'achat de sa société mère par une autre société sous contrôle étranger, les méthodes relatives aux petites entreprises s'appliqueront aux sociétés ayant jusqu'à 600 employés et \$15 millions d'actif.

- Les investissements dans des petites entreprises feront l'objet d'un examen complet quand ils sembleront soulever des questions importantes d'orientation.
- Quand les investisseurs doivent faire l'objet d'un examen complet, de nouvelles modalités administratives contribueront à clarifier les règles et à accélérer les décisions.

«Même dans les circonstances les plus favorables, la reprise prendra du temps. De plus, le gouvernement ne peut suffire à la tâche à lui tout seul. D'aucuns disent qu'il devrait imprimer plus de billets de banque. Certains déclarent qu'il devrait laisser le déficit s'accroître. Cependant, cela conduirait à un échec pitoyable. L'inflation et le chômage empireraient. Les taux d'intérêt monteraient encore plus. Le Canada ne serait plus compétitif sur les marchés mondiaux. La reprise serait repoussée à plus tard.

«D'autres encore préconisent que le gouvernement règle la vie de chacun dans ses moindres détails, fixe tous les prix et impose toutes les hausses de rémunération. Mais est-ce bien ce que veulent les Canadiens?

«A nous de choisir: d'un côté, le chemin de la reprise; de l'autre, une récession encore plus profonde ou une société contrôlée. Le gouvernement a indiqué la voie de la reprise, mais il ne peut à lui seul faire bouger le Canada. Nous devons nous attaquer à cette tâche ensemble.»

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:

Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

Pour de plus amples renseignements sur le budget:

Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573